

**Appel à candidature
Pour location d'un cabinet médical
Sur la commune de Houilles**



Présentation générale :

La commune de Houilles est propriétaire d'un local situé au 54 rue Hoche. Il s'agit d'un appartement au 1^{er} étage, d'une surface de 100m².

Dans le cadre de sa politique visant à renforcer l'offre de soin, la commune a installé dans ce local un cabinet médical visant à l'installation de médecins généralistes ou de spécialistes.

Localisation et vie ouilloise :

Houilles est une commune du département des Yvelines dans la région Île-de-France, située à 7km au nord-ouest de Paris et à 8km à l'est de Saint-Germain-en-Laye.

La ville s'inscrit parfaitement dans le réseau francilien et est connectée à Paris et sa banlieue. La commune est proche de l'autoroute A86 et A14 et est directement desservie, par la gare de Houilles – Carrières-sur-Seine, par le RER A, les transiliens J et L et bientôt le RER E.

Forte de ses 33 000 habitants, la ville de Houilles est une commune harmonieuse, attractive, profitant des avantages de la proximité avec Paris et sa banlieue tout en profitant du calme et de l'ambiance d'un village, à l'image de son célèbre marché municipal le mercredi et samedi et des nombreux événements festifs organisés par la ville et son large tissu associatif.



Le cabinet médical rue Hoche :

Le cabinet médical est situé au cœur du centre-ville de Houilles, à proximité de la gare, des arrêts de bus, d'un parking public, des principaux commerces. La ville a mis en place le stationnement gratuit pour l'ensemble des professionnels de santé oivillois.

Ce cabinet permettra de former un mini pôle de santé, où les professionnels de santé qui y exerceront pourront le faire en synergie avec des confrères et des consœurs.

Le cabinet médical est situé au premier étage, accessible par ascenseur aux normes PMR. L'accès au bâtiment est sécurisé par un digicode/interphone.

Le cabinet est composé :

- De quatre cabinets de consultation
- D'espaces communs composés d'une salle d'attente aménagée et de WC PMR



Les conditions de mise à disposition :

La mise à disposition du local fera l'objet d'un bail professionnel pour une durée de 6ans. La location des cabinets fera l'objet d'un loyer fixé :

- 200euros/m² par an pour les médecins oivillois déjà installés sur la commune et ne pouvant pas rester dans leur local actuel.
- 100euros/m² par an pour les médecins s'installant sur la commune de Houilles.
- 1euro/m² par an pour les médecins s'engageant à intégrer et porter le projet de la future Maison de Santé située rue Foch à Houilles et dont l'ouverture est prévue en 2026



L'aménagement et l'entretien des parties communes sont à la charge de la Ville.

Conditions d'envoi des candidatures :

Pour candidater, il vous suffira d'envoyer tout document attestant de votre qualité de Docteur ou professeur en Médecine (votre diplôme notamment) par mail ou voie postale.

Les candidatures peuvent être adressées par voie postale, à l'attention de Monsieur Sofiane Hamidouche, directeur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de Madame Céline Prim, adjointe au Maire déléguée à la santé et à la solidarité, à l'adresse suivante :

Mairie de Houilles
16, rue Gambetta
78 800 Houilles

Elles peuvent également être envoyées par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : sofiane.hamidouche@ville-houilles.fr ou celine.prim@ville-houilles.fr

Vous serez ensuite contacté(e) par les services de la ville pour un entretien.

Renseignements complémentaires : Pour tout renseignement, les candidats peuvent contacter la Mairie de Houilles au 01 30 86 32 95 ou à l'adresse suivante : sofiane.hamidouche@ville-houilles.fr ou celine.prim@ville-houilles.fr